

Dossier d'autorisation d'urbanisme

01514015A0001

Naucelles - Cantal

Type

Permis d amener

État

Travaux terminés

Autorisation

06/11/2015

Surface créée

-

Surface démolie

-

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 17/08/2026 à 08:47 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	01514015A0001
Type	Permis d aménager
État d'avancement	Travaux terminés
Nature du projet	-
Destination	-
Demandeur	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL
SIREN / SIRET	271500019 / 27150001900010

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2015
Autorisation	06/11/2015
Décision	06/11/2015
Ouverture chantier	06/03/2016
Achèvement travaux	28/11/2016
Prise en compte autorisation	2016-01
Prise en compte ouverture chantier	2016-12
Dernière mise à jour Sitadel	2016-12

Localisation

Adresse	ROUTE DE CANTAGREL LE BURON NAUCELLES 15250
Commune	Naucelles (15140)
Département	Cantal (15)
Région	Auvergne-Rhône-Alpes (84)
Code postal	15250
Parcelles cadastrales	AD 109

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
-------------	-------	-------	---------	-------------	----------------

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	-
Statut source	Travaux terminés
Nature déclarée	-
Nature complétée	-
Destination principale	-
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	-
Surélévation	-

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	9db13a09-72a9-4871-b430-13872b4890b3
Première importation	19/05/2026 10:00
Dernière observation	19/05/2026 10:00

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT CANTAL (CANTAL HABITAT) (OPH)	271500019	Société du permis
ALPHA-EXPERTS	422830406	Commissaire aux comptes suppléant
BDO PARIS (LEGER & ASSOCIES)	480307131	Commissaire aux comptes suppléant
BERNARD LEFEVRE	-	Commissaire aux comptes suppléant
SEBASTIEN HAAS	-	Directeur Général
ARNAUD LARGIER	-	Administrateur
FLORENCE SIE (WATTELET)	-	Administrateur
FRANCOIS JACQUES	-	Administrateur
MARIELLE DUPUY (PERRON)	-	Administrateur
PHILIPPE PILLOT	-	Commissaire aux comptes titulaire
DELPHINE CASTELLA (CATHELAND)	-	Président du conseil d'administration et directeur général
SEMAPHORES AUDIT	337630792	Commissaire aux comptes titulaire
BDO PARIS (LEGER & ASSOCIES)	480307131	Commissaire aux comptes titulaire
DELPHINE CASTELLA (CATHELAND)	-	Administrateur
FRANCOIS JACQUES	-	Directeur général délégué
MARIELLE DUPUY (PERRON)	-	Président du conseil d'administration et directeur général
FLORIAN FRANÇOIS-XAVIER MORELLE	-	Autre
GREGORY LAFFAIRE	-	Directeur Général
ISABELLE MARIE ANDREE LANTUEJOUL (THERON)	-	Président du conseil d'administration
JAMAL BELAÏDI	-	Vice-Président

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.